



Préavis municipal n° 7/2016

Travaux de rénovation de la partie existante du cabinet médical à Thierrens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le jeudi 26 mai 2016 en présence de Madame Nathalie Jatton et Monsieur Claude-Alain Cornu municipaux.

La commission a étudié le préavis municipal 7/2016 et entendu les explications détaillées des municipaux.

La commission tient à relever les points suivants :

- selon les comptes 2015, le revenus locatif de l'ensemble du bâtiment du cabinet médical est de fr. 104'189.- ;
- le montant de l'amortissement annuel est de fr. 28'000.- ;
- les travaux prévus par la Municipalité peuvent être considérés comme des travaux d'entretien annuel.

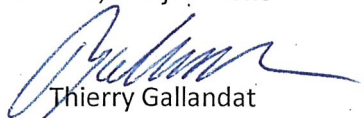
C'est pourquoi, la commission des finances propose l'amendement suivant :

- **passer en charge de l'exercice 2016, les travaux de rénovation d'un montant de fr. 48'600.-.**

Dès lors, la commission des finances considère cette dépense comme justifiée et recommande au Conseil communal :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation de la partie existante du cabinet médical à Thierrens;
- **d'accorder** pour ces travaux un crédit extra-budgétaire de CHF 48'600.-;
- **de financer** ces travaux pour un montant de CHF 48'600.00 par la trésorerie courante;
- **de porter en charge de l'exercice 2016** le montant de fr. 48'600.- selon l'amendement susmentionné.

Montanaire, le 5 juin 2016



Thierry Gallandat



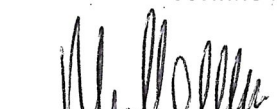
Jean-Maurice David



Corinne Favre



Jean-Frédéric Pache



Marc-Antoine Vulliens